

## NOTE DE PRÉSENTATION

### CRÉATION DE POSTES

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de créer deux postes :

- Adjoint(e) à la directrice des ressources humaines afin d'apporter un soutien administratif et technique pour seconder et/ou suppléer, le cas échéant, la directrice des ressources humaines dans ses diverses fonctions.
- Agent polyvalent services techniques afin d'anticiper les prochains départs en retraite au service technique.

En conséquence, il est demandé de créer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

| Filière        | Cat.   | Emploi                 | Cadre d'emploi                         | Temps travail | NB de poste |
|----------------|--------|------------------------|--|---------------|-------------|
| Administrative | B ou C | Adjoint(e) à la DRH    | Adjoint administratif ou rédacteur     | Temps complet | 1           |
| Technique      | C      | Agent(e) polyvalent(e) | Adjoint technique ou agent de maîtrise | Temps complet | 1           |

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.*



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-043

**Objet :**

Création de postes

**Rapporteur :**

Gilles FRAYSSE

**Commission Finances :**

Le 17 septembre 2024

**Convocation :**

Le 18 septembre 2024

**Pièce(s) jointe(s) :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 27 |
| Présents                                     | 18 |
| Représentés                                  | 9  |
| Votants                                      | 27 |

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 24 septembre à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRALTY ; L. AMIRI ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; J. RICAUD ;

**Absents représentés :**

C. BASTOUL a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN ; S. DAVID a donné pouvoir à F. DA SILVA ; J. DJENAIID a donné pouvoir à I. LAFAYE ; I. DOGBO a donné pouvoir à C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY a donné pouvoir à C. BOUËTARD ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ; A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ; M. POINSE a donné pouvoir à F. DHONDT

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;

**CONSIDÉRANT** qu'une création de poste s'avère nécessaire pour procéder à des ajustements liés à des vacances de postes, départ ou à l'évolution de certaines missions ;

**CONSIDÉRANT** que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvu par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 332-14 ou l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération correspond à la grille afférente aux grades ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission Finances en date du 17 septembre 2024 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE** la création des postes suivants

|                  |  |                                    |
|------------------|--|------------------------------------|
| Filière          | Technique                              | Administrative                     |
| Catégorie        | B / C                                  | B / C                              |
| Emploi           | Agent polyvalent                       | Adjoint à la DRH                   |
| Cadre d'emploi   | Adjoint technique ou agent de maîtrise | Adjoint administratif ou rédacteur |
| Temps de travail | Temps complet                          | Temps complet                      |
| Nombre de poste  | 1                                      | 1                                  |

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 septembre 2024

Le Maire

Gilles FRAYSSE



Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240924-DL\_2024\_043-DE

